

DÉCLARATION D'UNE OPÉRATION DE PIÉGEAGE

Pour la saison allant du 1^{er} Juillet 2015 au 30 Juin 2016

Détenteur du droit de destruction

Nom, Prénom :

Adresse :

Qualité : Propriétaire Possesseur Fermier Président d'A.C.C.(A.)

Association :

PIÉGEUR AGREE(S)

Nom, Prénom	Adresse	N° D'agrément
		n° :
		n° :
		n° :
		n° :
		N°
		N°
		n° :

PIÉGEUR NON AGREE(S)

(Uniquement piégeage du ragondin et rat musqué en 1ere catégorie)

Nom, Prénom	Adresse

ZONE DE PIÉGEAGE

(Faire obligatoirement une déclaration par commune)

Commune :

Visa du Maire de la Commune

Fait, à, le / / 20.....

Ventilation :

Original : Monsieur le Maire de la commune (tableau d'affichage)

1 copie : Pour le déclarant

1 copie : Fédération Départementale des Chasseurs du Lot 225 rue du Pape Jean XXIII
– B.P. 216 – 46004 CAHORS Cedex

Justificatif exigé dans le cadre des plans contractuels d'aménagement et de gestion « Petits gibiers » et dans le cadre de demande de subventions fédérales.

Envoi à : Fédération Départementale des Chasseurs du Lot
225 rue du Pape Jean XXIII – B.P. 216 – 46004 CAHORS Cedex

Ou Fax : 05.65.35.83.93 ou E-mail : fedetechnique.lot@orange.fr

Site internet : www.chasse-nature-midipyrenees.fr

